

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 20 septembre 2016 à 19 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 (à partir de 19 h 54)  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6  
Monsieur Lionel Roy, maire et représentant de Newport

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Décision sur la localisation de la nouvelle caserne à Sawyerville.**
- 5) **Projet de la caserne de Sawyerville, services professionnels en architecture, adjudication d'un contrat.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Levée de la séance spéciale.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2016-09-0620-A

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) **Période de questions.**

Aucune.

**4) Décision sur la localisation de la nouvelle caserne à Sawyerville.**

Résolution 2016-09-0621-A

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne à Sawyerville pour desservir ce secteur et un partie de la municipalité de Newport;

CONSIDÉRANT qu'un terrain situé à l'entrée du village de Sawyerville avait retenu l'attention du conseil, mais qu'il s'avère que ce terrain peut laisser croire un possible conflit d'intérêt d'un élu et que le conseil l'a éliminé de ses options;

CONSIDÉRANT que suite à des discussions du comité élargi formé d'élus et de résidents de Sawyerville, la propriété municipale située sur la rue Principale Nord avait été ciblée afin d'être agrandi et converti en caserne;

CONSIDÉRANT que suite à des discussions avec un architecte, il n'y a aucun économie a agrandi ce bâtiment parce que ce dernier ne respecte pas les normes sismiques du Code du bâtiment et que les coûts pour le rendre conforme sont trop importants;

CONSIDÉRANT que les premières études ont été réalisées sur le terrain actuel de la caserne qui est situé au 9, rue Principale Sud et qu'ils ne seront pas à refaire si la caserne est construite à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'une pétition signée par des résidents de Sawyerville mentionnait que la localisation actuelle présente des problèmes de sécurité des résidents compte tenu des services qu'on y retrouve dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la caserne est à cet endroit depuis environ 10 ans sans problèmes notables;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'atténuer certains inconvénients en déplaçant légèrement l'emplacement de la caserne sur le terrain;

Monsieur le maire demande le vote :

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**

Yvon Roy  
Roger Thibault  
Pete Lachance  
Sylvie Lapointe  
Lionel Roy

**5 votes en faveur**

**ONT VOTÉ CONTRE**

Amanda Hamel  
Yvan Tremblay

**2 votes contre**

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe et appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu majoritairement de construite la nouvelle caserne sur la propriété municipale actuelle située au 9, rue Principale Sud.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**5) Projet de la caserne de Sawyerville, services professionnels en architecture, adjudication d'un contrat.**

Ce sujet est reporté.

**6) Période de questions.**

Aucune.

**7) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2016-09-0622-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier